

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2020

VISANT L'OUVERTURE DU MARCHÉ DU TRAVAIL AUX PERSONNES ATTEINTES DE
DIABÈTE - (N° 2608)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« champ »,

insérer les mots :

« de la santé au travail ainsi que ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rajouter des experts en santé au travail dans la composition du comité.